

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

**F**

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 1 de l'ordre du jour

CX/CF 21/14/1  
Mars 2021

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Quatorzième session

(en ligne)

3-7 et 13 mai 2021

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/CF 21/14/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires	CX/CF 21/14/2
3	Questions émanant de la FAO et de l'OMS y compris le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	CX/CF 21/14/3
4	Questions émanant d'autres organisations internationales	CX/CF 21/14/4
<b>Substances toxiques présentes dans l'industrie, dans l'environnement et à l'état naturel</b>		
5	Limites maximales pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant <30 % de matière sèche totale de cacao sur base sèche (à l'étape 7)	REP19/CF, Annexe III
	<ul style="list-style-type: none"><li>Observations à l'étape 6 en réponse à la lettre circulaire CL 2019/81-CF et observations en réponse à la CL 2020/50/OCS-CF</li></ul>	CX/CF 21/14/5 CX/CF 21/14/5-Add.1
6	Limites maximales pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant ≥ 30 % à < 50 % de matière sèche totale de cacao sur base sèche et poudre de cacao (100 % de matière sèche totale de cacao) (à l'étape 4)	CX/CF 21/14/6
	<ul style="list-style-type: none"><li>Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2021/11/OCS-CF</li></ul>	CX/CF 21/14/6-Add.1
7	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium (à l'étape 4)	CX/CF 21/14/7
	<ul style="list-style-type: none"><li>Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2021/12/OCS-CF</li></ul>	CX/CF 21/14/7-Add.1
8	Limites maximales pour le plomb dans certaines catégories d'aliments (à l'étape 4)	CX/CF 21/14/8
	<ul style="list-style-type: none"><li>Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2021/13/OCS-CF</li></ul>	CX/CF 21/14/8-Add.1
9	Révision du <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb</i> (CXC 56-2004) (à l'étape 4)	CX/CF 21/14/9
	<ul style="list-style-type: none"><li>Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2021/14/OCS-CF</li></ul>	CX/CF 21/14/9-Add.1

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, seuls l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Veuillez consulter le site web du Codex pour des mises à jour régulières sur l'état d'avancement des documents de travail et autres informations logistiques relatives à cette réunion.

[Page des réunions du site Internet – CCCF14](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
<b>Toxines</b>		
10(a)	Limites maximales pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et produits à base de céréales y compris les aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge (à l'étape 4)	CX/CF 21/14/10-Partie I
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observations à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2021/15/OCS-CF</li> </ul>	CX/CF 21/14/10-Add.1
10(b)	Plans d'échantillonnage et de critères de performance pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et produits à base de céréales y compris les aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge	CX/CF 21/14/10-Partie II
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2020/60/OCS-CF</li> </ul>	CX/CF 21/14/10-Add.2
11	Limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer y compris le plan d'échantillonnage associé (maintenue à l'étape 4)	REP18/CF, par.115 Annexe VII REP19/CF, par. 16, 80 REP18/EXEC2-Rev.1, par. 23
12	Limites maximales pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment, le paprika, le gingembre, le poivre et le curcuma et les plans d'échantillonnage associés (maintenues à l'étape 4)	REP18/CF, par.119 Annexe VIII REP19/CF, par. 81
<b>Documents de discussion</b>		
13	Le méthylmercure dans le poisson: <ul style="list-style-type: none"> <li>Limites maximales pour le méthylmercure dans d'autres espèces de poisson</li> <li>Plans d'échantillonnage</li> <li>Autres recommandations en matière de gestion des risques</li> </ul>	CX/CF 21/14/11
14	L'acide cyanhydrique (HCN) dans le manioc et les produits à base de manioc et la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines	CX/CF 21/14/12
15	Le cadmium et le plomb dans le quinoa	CX/CF 21/14/13
16	Radioactivité dans les produits de consommation humaine et animale (y compris l'eau potable) dans des circonstances normales	CX/CF 21/14/14
<b>Questions générales</b>		
17	Orientation générale sur l'analyse des données en vue de l'élaboration d'une limite maximale et d'une amélioration de la collecte des données	CX/CF 21/14/15
18	Approche qui permettrait d'identifier la nécessité de revoir des normes et textes apparentés CCCF existants	CX/CF 21/14/16
19	Plan de travail pour le CCCF: <ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de combinaisons aliment de base clé–contaminant pour de futurs travaux du CCCF</li> <li>Plan de projet pour l'évaluation de la mise en œuvre de codes d'usages du CCCF</li> </ul>	CX/CF 21/14/17
20	Évaluations du JECFA: <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des contaminants à évaluer en priorité par le JECFA</li> <li>Suivi des résultats des évaluations du JECFA</li> </ul>	CX/CF 21/14/18
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2020/24-CF (liste de priorité)</li> </ul>	CX/CF 21/14/18-Add.1

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
21	Autres questions et travaux futurs	
22	Date et lieu de la prochaine session	
23	Adoption du rapport	

## DOCUMENTS D'INFORMATION

**Document d'information et à l'appui des débats sur les contaminants** (Cote Doc. CF/14 INF/1): une version mise à jour du document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants sera disponible durant la session.

### NOTES EXPLICATIVES

**Note générale:** Tous les documents de travail qui ont été mis à disposition en 2020 pour un développement ultérieur par des groupes de travail électroniques sur la base des observations soumises en réponse aux lettres circulaires sont disponibles sur le site web du Codex comme suit:

- <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/extra/cccf14-2020/fr/>

Toutes les lettres circulaires concernant le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments sont disponibles sur le site web du Codex comme suit:

- <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

**Point 5 de l'ordre du jour – Limite maximale pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant < 30 % de matière sèche totale de cacao sur base sèche lors de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) (à l'étape 7):** Ce point de l'ordre du jour doit être examiné dans le cadre des discussions et des recommandations de la treizième session du CCCF (2019) et de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius (2019); les observations demandées au moyen des lettres circulaires CL/2019/81-CF et CL 2020/50/OCS-CF; les réponses compilées dans les documents CX/CF 21/14/5 et CX/CF 21/14/5-Add.1, respectivement; et les conclusions des évaluations pertinentes du JECFA résumées dans le document CX/CF 21/14/3.

**Point 6 de l'ordre du jour – Limites maximales pour le cadmium dans les catégories restantes de chocolat et les produits dérivés du cacao (à l'étape 4):** Ce point de l'ordre du jour sera examiné dans le cadre des discussions et des recommandations de la treizième session du CCCF (2019); les conclusions et recommandations proposées par le groupe de travail électronique dirigé par l'Équateur, telles que présentées dans le document CX/CF 21/14/6; les observations présentées en réponse à la CL 2021/11/OCS-CF compilées dans le document CX/CF 21/14/6-Add.1; les conclusions des évaluations pertinentes du JECFA résumées dans le document CX/CF 21/14/3, ainsi que les résultats des discussions du point 5 de l'ordre du jour.

**Points 11 et 12 de l'ordre du jour – Limites maximales maintenues à l'étape 4:** Le CCCF, à sa douzième session (2018), a décidé de maintenir ces limites maximales pour assurer la mise en œuvre des codes d'usages respectifs et reprendre les travaux dans un délai de trois ans sur la base de données ou d'informations nouvelles ou complémentaires soumises au GEMS/Aliments. Lors de sa treizième session (2019), le CCCF a reconfirmé cette décision. En examinant la décision sur la limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer durant l'examen critique, le Comité exécutif, à sa soixante-quinzième session, a recommandé au Comité d'accélérer le processus afin de finaliser les limites maximales et de parachever le plan d'échantillonnage pour cette combinaison de contaminant et de produit. Le CCCF, à sa quatorzième session, devrait envisager de rétablir des groupes de travail électroniques pour mettre à jour les documents de travail en fonction des données et informations nouvelles ou supplémentaires disponibles afin de préparer des propositions à examiner par le CCCF, lors de sa quinzième session (2022).

**Point 21 de l'ordre du jour:** Ce point reste à l'ordre du jour par souci d'exhaustivité. Toutefois, aucune autre question ou travaux futurs ne seront examinés lors de cette réunion.